



Accédez à votre profession... et plus!

## AJOUT D'UN CHAMP DE PRATIQUE

Le Collège de l'immobilier du Québec offre aux personnes exerçant déjà la profession de courtier la possibilité d'ajouter un champ de pratique à leur permis en suivant les cours reliés au **profil spécifique** de leur choix.

### PROFIL RÉSIDENTIEL



Cette spécialisation est composée du cours suivant :

- Rédaction de contrats et de documents (90 h)

<b>Durée :</b>	90 heures (3 mois).
<b>Formule :</b>	En salle, en classe virtuelle, en hybride (en classe et en virtuel) et par correspondance.
<b>Nos services :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique.</li><li>• Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein.</li><li>• Accès au portail étudiant Omnivox.</li><li>• Journée Carrière.</li><li>• Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers et d'activités de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.</li></ul>

FR + AN

### PROFIL COMMERCIAL



Cette spécialisation est composée des cours suivants :

- Finance immobilière (60 h)
- Contrats et documents en courtage commercial (60 h)

<b>Durée :</b>	120 heures (3 mois).
<b>Formule :</b>	En classe virtuelle, en hybride (en classe et en virtuel) et par correspondance.
<b>Nos services :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique.</li><li>• Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein.</li><li>• Accès au portail étudiant Omnivox.</li><li>• Journée Carrière.</li><li>• Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers et d'activités de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.</li></ul>

FR + AN

## CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS)  
**OU**
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

### Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières :

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

### Pour les études effectuées à l'étranger :

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Vous devez fournir une **preuve de scolarité** et une **preuve d'identité**.

### Preuve de scolarité :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou plus élevé ou le relevé de notes officiel.
- ou AENS (attestation d'équivalences de niveau secondaire) du Québec.
- ou GED (general education development) de l'Ontario ou de toute autre province du Canada.

### Preuve d'identité :

- Certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne (exception pour l'Ontario, où le certificat petit format, est accepté).
- ou carte de citoyenneté (recto-verso).
- ou certificat de citoyenneté (format de 2 pages).
- ou fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688].
- ou carte de résidence permanente.
- ou permis d'études (doit être valide à la date de début du cours).
- ou permis de travail (exceptionnellement du 27 juin 2023 au 27 juin 2026).

Prendre note que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance-maladie ne sont pas acceptés à titre de preuve d'identité.

### Votre demande d'admission peut être complétée en ligne :

<https://www.collegeimmobilier.com/fr/admission.html>

Assurez-vous d'avoir pris connaissance des conditions d'admission. Lorsque vous aurez complété votre admission, un conseiller aux admissions communiquera avec vous afin de vous accompagner vers votre prochaine étape, l'inscription. À ce moment, vous pourrez vous inscrire au programme, à l'horaire, la formule et la langue de votre choix, et débiter votre parcours étudiant au Collège l'immobilier du Québec.

**Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.**